



*cias*

AUNIS  
ATLANTIQUE

RAPPORT  
D'ACTIVITÉS

2019



# Edito



Le CIAS est né le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la volonté politique de doter le territoire Aunis Atlantique d'une structure de coopération intercommunale en matière sociale.

Nos partenaires locaux (associations d'aide à domicile, d'aide aux plus démunis, les centres sociaux) se sont engagés aux côtés des 20 communes de notre territoire au sein du Conseil d'Administration. Plusieurs de nos projets communs se sont concrétisés : l'ouverture d'un second logement d'urgence, la mise en place d'une mutuelle de territoire ou la mise en œuvre de formations pour les bénévoles des logements d'urgence et les administrateurs des CCAS locaux.

L'engagement de chacun est au cœur du CIAS : cet élan collectif a permis l'émergence d'un pôle social et solidaire, projet ambitieux et structurant pour notre territoire au sein de l'ancienne Laiterie coopérative à Saint-Jean-de-Liversay. Il permettra de mutualiser nos ressources avec nos partenaires tout en développant de nouveaux services pour notre population (création d'un accueil central, d'un point d'accueil numérique, d'une épicerie solidaire et de permanences de nos partenaires).

La crise sanitaire actuelle liée au coronavirus démontre combien il est essentiel d'œuvrer pour les solidarités et la santé de nos habitants ainsi que le rôle primordial qu'ont les communes et leurs Centres Communaux d'Action Sociale dans un maillage de proximité.

**Denis PETIT**  
Vice-Président Délégué au CIAS.

# Sommaire

## 1 COMPÉTENCES, FONCTIONNEMENT ET MOYENS

- Statuts ..... 04
- Conseil d'Administration ..... 05
- Budget ..... 06
- Ressources humaines ..... 07

## 2 PROJET DE PÔLE À VOCATION SOCIALE

- Gouvernance ..... 10
- Financement ..... 10
- Avancée du projet ..... 11

## 3 HÉBERGEMENT – LOGEMENT

- Logements d'urgence ..... 14
- Autres modes d'accueil d'urgence ..... 16
- Autres projets conduits par le groupe de travail ..... 17

## 4 AUTRES PROJETS ET BILAN DES DEMANDES

- Mutuelle de territoire ..... 20
- Lieu ressource pour les CCAS ..... 21
- Demandes des administrés ..... 22

## 5 ANNEXES

- Schéma synthétique de fonctionnement du CIAS ..... 24
- Bilan d'activité 2019 du logement d'urgence destiné aux personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales ..... 25
- Bilan d'activité 2019 du logement d'urgence à vocation généraliste ..... 27

1

COMPÉTENCES,  
FONCTIONNEMENT  
ET MOYENS



# Statuts

© Mélanie Chaigneau - Charron



# Conseil d'Administration

© Mélanie Chaigneau - La Ronde

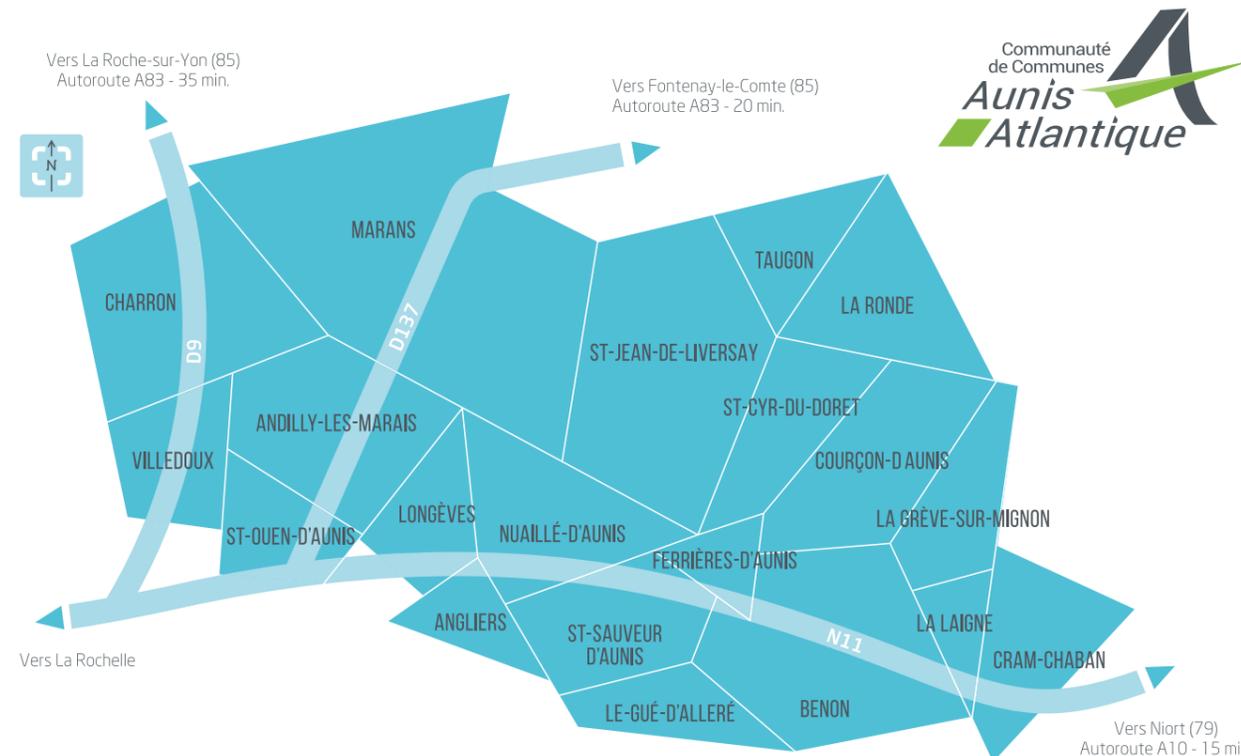
2019 correspond à la troisième année d'existence du CIAS Aunis Atlantique avec une stabilité des statuts adoptés depuis sa création :

- être un lieu ressources pour les CCAS du territoire, le CIAS n'ayant pas vocation à se substituer aux 16 CCAS existant en Aunis Atlantique ;
- gérer les hébergements d'urgence d'intérêt communautaire ;
- développer tout projet répondant au développement social local : mutuelle de territoire, épicerie solidaire...

Le CIAS a pour collectivité de rattachement la Communauté de Communes Aunis Atlantique, soit 20 communes pour 29 292 habitants.

## PERSPECTIVES 2020

- Afin d'optimiser les moyens humains, il est envisagé d'intégrer l'ensemble des affaires sociales au sein du CIAS pour le prochain mandat. Cela aurait pour conséquence la disparition de la commission et du service « Vie sociale » au sein de la Communauté de Communes.
- Le CIAS se verrait ainsi renforcé, notamment dans la perspective de l'ouverture de l'épicerie solidaire mais également d'une action majeure autour de la politique de santé.



**2** collèges



**16** membres dans chaque collège donc **33** membres avec le Président



**5** conseils d'administration en 2019

Le Président de la Communauté de Communes est Président de droit du CIAS. Deux collèges de seize membres chacun composent le Conseil d'Administration : le collège des membres élus et celui des membres nommés sur décision du Président.

Conformément aux textes en vigueur, le collège des membres nommés comprend :

- un représentant des associations de personnes handicapées ;
- un représentant des associations familiales ;
- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées.

Douze autres administrateurs ont été nommés sur arrêtés du Président afin d'être au plus près des réalités de la vie locale, politique et associative.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a élu :

- Denis PETIT, vice-président Délégué ;
- Philippe PELLETIER, vice-président en charge du groupe de travail hébergement-logement ;
- Sandra LAOU-HAP, vice-présidente en charge du groupe de travail épicerie solidaire.

5 conseils d'administration ont eu lieu en 2019 avec une moyenne de 16,4 administrateurs présents à chaque séance. On note une participation en baisse par rapport à 2018 avec une moyenne de 19,5 membres par session. Néanmoins, cette comparaison est à minorer par le fait que le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2018 contre 5 en 2019.

## PERSPECTIVE 2020

- Afin de faciliter la gouvernance du CIAS en vue de la prochaine mandature, le Conseil communautaire a approuvé la modification du Conseil d'Administration avec une réduction à 27 membres contre 33 actuellement :
  - le Président de la collectivité, Président de droit du CIAS ;
  - 13 membres au sein du collège des membres élus, conseillers communautaires ;
  - 13 membres au sein du collège des membres nommés.



# Budget

© Mélanie Chaigneau - La Ronde



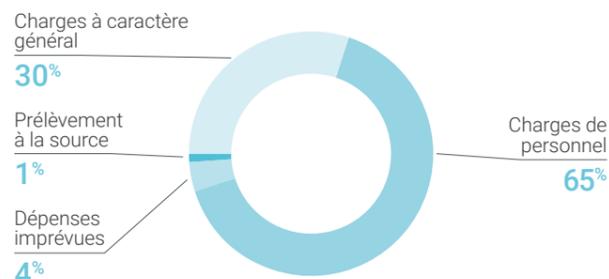
**108 704 €**

de budget primitif 2019

## Le budget primitif 2019 du CIAS se compose de deux sections :

- La première concerne l'investissement s'élevant à **1 160 €** : le montant prévisionnel correspond au montant réalisé. Il s'agit des dépôts de garantie liés aux locations immobilières pour les hébergements d'urgence.
- La seconde traite du fonctionnement pour un total de **107 544 €**.

## LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES



Les charges à caractère général correspondent principalement à la gestion des deux logements d'urgence :

- loyers ;
- charges afférents aux logements : assurances, fournitures des fluides, téléphonie ;
- interventions techniques éventuelles assurées par les services techniques de la Communauté de Communes ou des artisans locaux si nécessaire ;
- renouvellement du matériel.

Les dépenses relatives à la formation des bénévoles et des administrateurs des CCAS se sont développées en 2019 avec la réalisation de trois sessions de formation (PSC1 et formation de sensibilisation concernant les violences conjugales et intrafamiliales).

## CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES

Afin de faciliter et de sécuriser l'encaissement régulier des participations financières des personnes hébergées dans les logements d'urgence, une régie de recettes dédiée a été créée. Elle permet de régler en espèces, par chèque bancaire ou par virement sans avoir à se rendre au Trésor Public. Se déplacer pour régler sa participation a été problématique pour plusieurs personnes hébergées.

L'agent de développement local a été nommé régisseur principal étant en lien régulier avec les personnes hébergées et la responsable du CIAS, régisseuse suppléante.

## LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES

**95%** subventions Communauté de Communes Aunis Atlantique

**4%** participation des logements d'urgence | **1%** rattachement budget 2018

Les ressources du CIAS proviennent essentiellement de la dotation de la collectivité de rattachement. Il est cependant à signaler que les revenus liés à l'occupation des logements d'urgence ont excédé les prévisions du budget primitif en 2019. Ainsi, 3 600 € ont été perçus contre 2 800 € prévus.

### Cette augmentation est multifactorielle :

- la hausse du taux d'occupation a induit mécaniquement une hausse des revenus d'occupation ;
- les recettes dues fin 2018 ont été honorées par les occupants en 2019 ;
- la mise en place d'une facturation mensuelle puis de la régie de recettes ont considérablement facilité les rentrées régulières de recettes.

### L'année 2019 montre la réalisation d'un excédent de 15 305,32 €

Celui-ci s'explique par :

- la non-utilisation de la convention gîtes, un dispositif déployé dans le courant de l'année ;
- le report d'une session de formation PSC1 début 2020 en raison de la recherche d'un nouvel organisme de formation ;
- le report de la mise en place de l'accompagnement méthodologique de l'ANDES concernant le projet d'épicerie solidaire.

L'excédent de fonctionnement cumulé atteint 40 609,44 € avec l'intégration du report des années 2017 et 2018. Au regard de cet excédent de fonctionnement, le Conseil communautaire a prévu par la délibération CCom-05022020-10 une subvention de 80 000 € versée en deux acomptes, le deuxième acompte étant soumis à une demande expresse du Conseil d'Administration du CIAS.



© Mélanie Chaigneau - Courçon

# Ressources Humaines

## Les effectifs sont stables entre 2018 et 2019 avec :

- 0,20 ETP pour la direction ;
- 1 ETP en tant qu'agent de développement local (accompagnement de l'ensemble des projets en cours).

Le CIAS bénéficie, comme depuis sa création, d'une mutualisation des services supports de la Communauté de Communes comme les services finances, ressources humaines, l'accueil, etc. La valorisation de la mise à disposition de ces différents services est de 4 000 € annuellement.

La volonté d'harmonisation en matière de ressources humaines entre la Communauté de Communes et le CIAS s'est poursuivie en 2019 avec la mise en place :

- d'une gestion informatisée du temps de travail via le logiciel Octime ;
- d'une participation à la prévoyance pour les agents sur des contrats labellisés ;
- de l'octroi des tickets restaurant avec une participation employeur.

Par ailleurs, le poste d'agent de développement local a été ouvert en catégorie A pour les assistants socio-éducatifs en conformité à la fois avec les textes nationaux et le profil de la personne actuellement en poste.

Enfin, un contrat d'assurance statutaire a été mis en place pour soutenir financièrement la structure en cas d'absence des agents.



**Cécile DESPLANTES**  
Directrice du CIAS  
et responsable du service  
Vie Sociale de la  
Communauté de Communes

**Marie BOUVIER**  
Agent de développement  
local du CIAS

## PERSPECTIVES 2020

Il est envisagé pour l'année 2020 :

- L'adoption d'un protocole d'aménagement du temps de travail similaire à la Communauté de Communes (mise en place du Compte Épargne Temps, élargissement des cycles hebdomadaires de travail) et prenant en compte les spécificités liées aux activités du CIAS telles que les astreintes liées aux logements d'urgence.
- L'instauration du régime indemnitaire (RIFSEEP).



## FORMATIONS

Dans le cadre de la formation continue, Marie BOUVIER a suivi plusieurs temps de formation durant l'année 2019 dont 3 jours autour « **Relation à l'altérité : une dimension de l'accompagnement social** » à Bordeaux. Cette formation était proposée par le CNFPT.

Dans le cadre de la création d'une régie de recettes pour les logements d'urgence, elle a également suivi un MOOC (cours en ligne) de 20 h intitulé « **Gestion locale : les clefs de la fonction de régisseur d'avances et de recettes** ».

## PARTICIPATION AUX RÉSEAUX

Le CIAS a notamment pour mission de **coordonner l'action sociale du territoire** comme le mentionnent les articles L. 123-5 et R. 123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Dans ce cadre, il est présent dans les réseaux partenariaux du territoire comme par exemple le **Réseau de Lutte contre les Violences conjugales et/ou intrafamiliales, le réseau Bien Vieillir, le collectif Santé Mentale et le Groupe Partenarial Social et Solidaire.**

Le CIAS s'implique ainsi dans des événements grand public comme **la semaine bleue** en faveur des personnes retraitées, **la journée de lutte contre les violences conjugales, la semaine de la santé mentale.** Fin novembre, le CIAS a participé à l'organisation de la soirée **Théâtre-débat** organisée par le Réseau de Lutte contre les Violences Conjugales, à la Passerelle à Andilly. Cet événement, ouvert aux habitants, a permis d'aborder l'égalité fille-garçon ainsi que l'importance de l'éducation auprès de quatre-vingt participants.

Travailler et réfléchir avec les acteurs locaux aux problématiques des habitants du territoire permet d'articuler au mieux le travail des professionnels et des bénévoles. Apprendre à connaître les rôles et missions de chaque acteur améliore la prise en charge des problématiques identifiées des habitants et d'aider les élus dans leurs prises de décisions.

Le CIAS a organisé une journée de **formation sur la prise en charge des victimes de violences au sein du couple et leurs conséquences sur la santé des enfants.** Cette formation était menée par le CIDFF et avait lieu sur le territoire, à Saint-Jean-de-Liversay. L'agent de développement a participé à cette journée.

Enfin, la Communauté de Communes a proposé à tous ses agents et à ceux du CIAS une formation de 3 jours portant sur « **Vivre dans une organisation de travail apaisée** » à Saint-Sauveur-d'Aunis.

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

# SOIRÉE THÉÂTRE DÉBAT

ÉGALITÉ HOMME - FEMME



**JEUDI 28 NOVEMBRE**  
18h30 - Salle la Passerelle  
ANDILLY

- PUBLIC ADULTE -  
ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE  
dans la limite des places disponibles

18h30  19h30

Accueil, Buffet et Exposition sur l'égalité

Théâtre - Cie Noctilus  
La Compagnie nous invite à réfléchir sur l'influence de l'éducation dans les relations homme-femme.



## PERSPECTIVE 2020

- Le CIAS maintient sa participation dans l'ensemble des réseaux au titre de l'année 2020. Par exemple, le Réseau de Lutte contre les Violences Conjugales a commencé à réfléchir à l'événement 2020 qui se tiendra fin novembre. Il serait question d'une soirée film-débat ayant pour thème les violences sexuelles sur mineurs.



2

# PROJET DE PÔLE À VOCATION SOCIALE



# Le Projet

L'une des premières grandes réflexions du Conseil d'Administration en 2017 a été la création d'une épicerie solidaire en Aunis Atlantique. Le projet a ensuite évolué pour devenir un pôle à vocation sociale et solidaire réunissant :

- le CIAS portant l'épicerie solidaire et un accueil d'information et d'orientation sur le territoire en matière de vie sociale ;
- la Chinetterie portée par l'Espace Mosaïque ;
- le centre de distribution des Restos du Cœur de Saint-Jean-de-Liversay ;
- Solidarité Courçon (antenne Banque Alimentaire de Luché).

En 2018, la Communauté de Communes a acheté l'ancienne laiterie de Saint-Jean-de-Liversay afin d'y envisager l'implantation de l'épicerie.

Un travail de recensement des besoins, de visites des lieux a été mené auprès des administrateurs et bénévoles. Ces temps d'échanges ont permis aux différents acteurs de mieux se projeter dans le projet, la vie future au sein de ce Pôle à vocation sociale mais aussi d'envisager la mutualisation des espaces.

## GOUVERNANCE

Au sein de la Communauté de Communes et au titre de l'investissement, **ce projet est accompagné par un comité de pilotage. Celui-ci s'est réuni à 2 reprises au cours de l'année 2019.** Il est composé d'administrateurs du CIAS, d'agents de la Communauté de Communes, des associations susceptibles d'intégrer le futur bâtiment, de partenaires tels que la Délégation Territoriale, la CAF.

Une équipe projet, interne à la Communauté de Communes, a également été formée. Elle réunit le Président de la Communauté de Communes, le Vice-Président Délégué, la directrice du pôle ressources, la responsable du service commande publique, le chargé d'études et de travaux de la Communauté de Communes, la responsable du CIAS ainsi que l'agent de développement local.

## FINANCEMENT

ATTRIBUTION DE LA DETR | **223 758 €**

ATTRIBUTION DE LA DSIL

**56 000 €**  
dans le cadre de la mise en place de panneaux photovoltaïques

L'équipe projet a consacré le début 2019 à la rédaction du programme du Pôle à vocation sociale. Cela a permis le dépôt de deux demandes de subventions auprès de l'État, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) le 28 février.

En juillet, la notification d'accord a été reçue pour l'attribution de la DETR pour un montant de 223 758 € et de la DSIL pour un montant de 56 000 € dans le cadre de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment.



## PERSPECTIVES 2020

- 2020 sera consacrée à la recherche de financements supplémentaires. Des démarches sont déjà en cours auprès de l'Europe, du Département, de la Région, de la CAF et de l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME).
- L'objectif principal est de faire reconnaître le projet comme structurant et innovant en Aunis Atlantique par l'ensemble de nos partenaires.

## AVANCÉE DU PROJET



Le premier trimestre 2019 a été consacré à la rédaction du programme de pôle à vocation sociale.

Début mars, une première esquisse de plan réalisée par l'équipe projet de la Communauté de Communes a été soumise aux acteurs. **Ensuite, des rencontres individuelles ont eu lieu avec les 3 associations afin de prendre en compte les besoins de chacun.**

Forte de tous ces retours, la Communauté de Communes a ainsi pu lancer une consultation de maîtrise d'œuvre en avril 2019. **Le cabinet Fraire Architecte a été retenu en juillet 2019.**

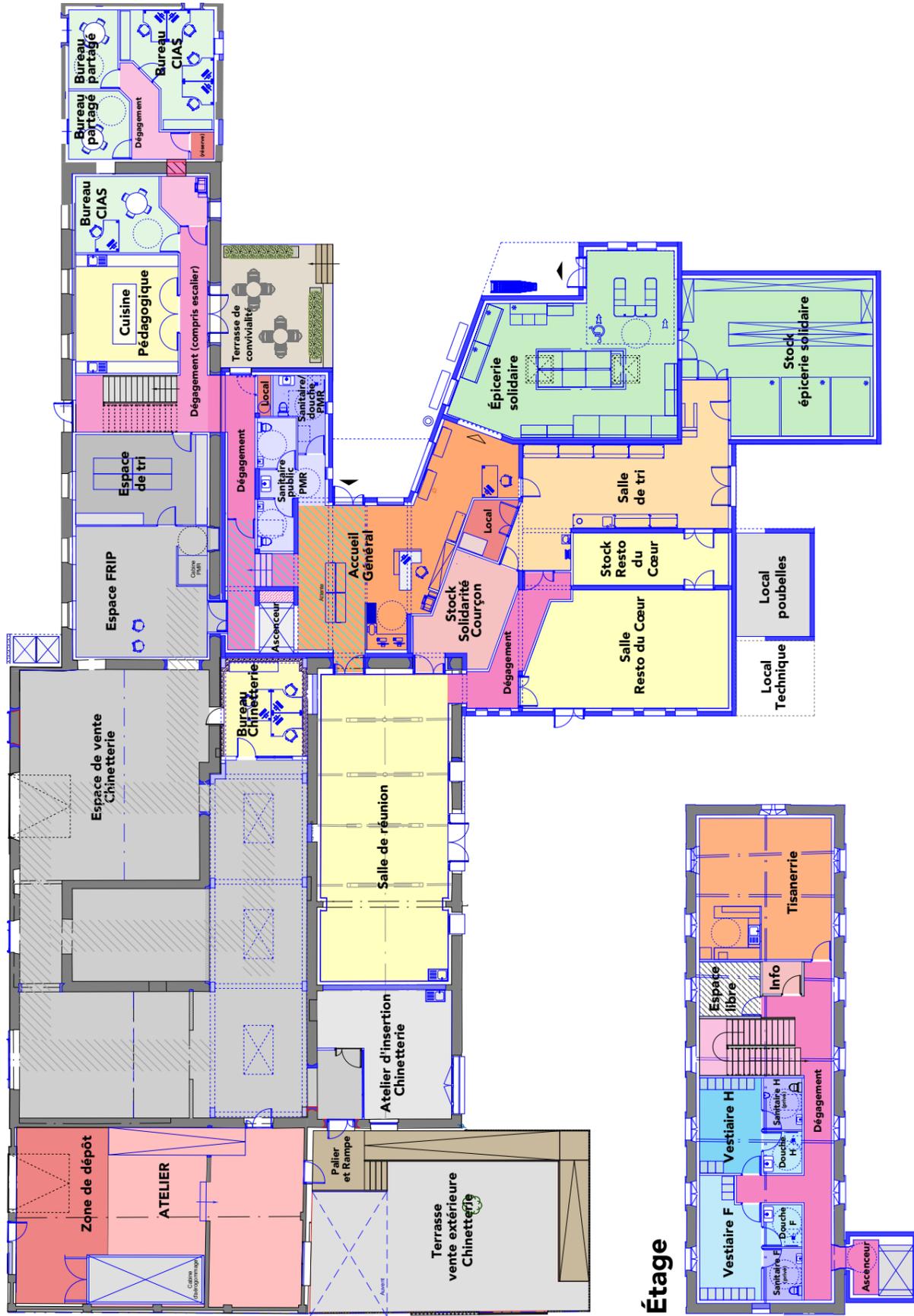
Lors du dernier trimestre 2019, une esquisse a été proposée à l'équipe projet de la Communauté de Communes. **Elle a été présentée individuellement et validée par chaque partenaire.** En effet, elle répond aux besoins de chaque acteur.

Pendant l'été, une étude structure a été commandée afin de pouvoir envisager sereinement un futur démarrage des travaux. Celle-ci a montré des signes de faiblesse relativement importants en certains endroits dans la charpente du bâtiment.

L'augmentation de l'ampleur du projet, ajoutée à cette surcharge de travaux inattendue a entraîné une augmentation du budget.



Rez-de-Chaussée



Étage



3

# HÉBERGEMENT LOGEMENT

# Logements d'Urgence

## LE LOGEMENT DÉDIÉ AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Il est le fruit d'une réflexion partenariale depuis de nombreuses années. Il a été ouvert 2015. En 2017, le CIAS reprenait la gestion du logement.

Le règlement intérieur stipule que la durée d'hébergement prévue n'est que de 2 semaines, renouvelable une fois. **La commission technique a toujours maintenu les hébergements afin de permettre aux personnes d'envisager la sortie la plus positive possible.** Elle est composée du Vice-Président Délégué, d'un élu de la commune d'origine de la personne hébergée, de son référent social, des bénévoles et de l'agent de développement local.



Celle-ci se réunit régulièrement afin de faire un point sur la situation de la personne, d'envisager les leviers à actionner pour prévoir la sortie de l'hébergement. En 2019, la commission technique s'est réunie à 10 reprises.



4

accueils en 2019  
6 personnes accueillies



87,2 jours

durée moyenne de séjour  
77,3 jours en 2018



95,6 %

taux d'occupation



10 réunions

de la commission  
technique en 2019

## L'OUVERTURE D'UN SECOND LOGEMENT D'URGENCE TOUS PUBLICS

Un second logement d'urgence a été ouvert fin décembre 2018 et a été occupé immédiatement.

**Il est destiné à mettre à l'abri toute personne domiciliée en Aunis Atlantique sans solution d'hébergement ou**

**de logement.** Il peut également accueillir des personnes victimes de violences conjugales lorsque celui dédié est occupé ou en cas de nécessité d'éloignement géographique.



3

accueils en 2019



97,3 jours

durée moyenne de séjour



80 %

taux d'occupation



8 réunions

de la commission  
technique en 2019

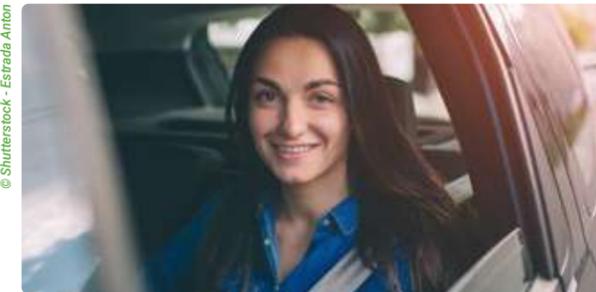
Il est situé sur la partie est du territoire afin de permettre un maillage plus complet du territoire intercommunal. **C'est un logement de type 3 pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes.**

2019 a été la première année de fonctionnement entière de ce logement d'urgence.

Le règlement intérieur prévoit une mise à l'abri initiale de 2 semaines, renouvelable 1 fois. Cette prolongation est décidée en commission technique. Ce temps d'échange réunit le Vice-Président Délégué, un élu de la commune d'origine de la personne, son référent social, les bénévoles et l'agent de développement local.

**Une participation financière est demandée aux personnes hébergées à raison de 50 € par semaine, la première étant gratuite.**

## LA CONVENTION TAXI



4 trajets effectués

= 4 départs du domicile conjugal

Afin d'assurer et faciliter le départ de personnes victimes de violences conjugales, les mairies de la Communauté de Communes avaient chacune passé des conventions avec des sociétés de taxis. Depuis 2018, le CIAS a repris la gestion de cette convention.

**Cette solution permet aux victimes de quitter le domicile conjugal et de se rendre que ce soit dans un hébergement amical, familial ou institutionnel dans un rayon d'environ 50 km.**

Ce dispositif a été utilisé à 4 reprises au cours de l'année 2019. Il a permis à 2 femmes d'intégrer l'un des logements d'urgence du CIAS. Quant aux 2 autres personnes, elles ont pu se mettre à l'abri dans des hôtels mis à disposition par le 115.

## PERSPECTIVES 2020

- On remarque en 2019 une très nette augmentation d'occupation des 2 logements d'urgence. Les partenaires institutionnels tels que la Délégation Territoriale et la Gendarmerie constatent également une augmentation du nombre de situations de violences conjugales. Cette hausse peut être à mettre en perspective avec la libération de la parole qui est remarquée partout. Le CIAS n'a pu répondre favorablement à 10 demandes du fait de l'occupation des logements d'urgence. L'une d'entre elles concernait une personne ne résidant pas en Aunis Atlantique.
- La durée des hébergements ne cesse d'augmenter d'année en année. Les situations sociales des personnes sont de plus en plus précaires. Les solutions de relogement des victimes hébergées dans les logements du CIAS seront à retravailler avec les partenaires (associations, bailleurs) afin de permettre une rotation plus rapide des hébergements.

## Autres Modes d'Accueil d'Urgence

### L'ACCUEIL D'URGENCE HÔTELIER

Afin de permettre une mise à l'abri rapide de personnes victimes de sinistres ou de victimes de violences conjugales, notamment pour des accueils de nuit, une **convention a été signée avec l'hôtel L'héritage-Le Marandais**.

Il s'agit du seul hôtel du territoire situé à Marans. Les prescripteurs sont les élus et les agents du CIAS.

La convention prévoit, selon les disponibilités, un accueil de 3 nuits maximum. Le CIAS avance les frais que les personnes hébergées devront rembourser par la suite.

**Mise en place au dernier trimestre 2019, cette convention n'a pas encore été utilisée.**

### LA MISE À L'ABRI DES VICTIMES DE SINISTRE



© Shutterstock - Andrii Yalanskyi

**Le groupe de travail a émis le souhait de réfléchir à une solution d'hébergement pour les personnes victimes de sinistre.** Le territoire ne possédant qu'un hôtel, il était important de pouvoir proposer une autre solution.

Après une période de prospection, le CIAS a signé deux conventions avec des propriétaires de meublés de tourisme du territoire. L'un se situe à Benon et l'autre à La Grève-sur-Mignon. Tous les deux peuvent accueillir 4/5 personnes et sont entièrement équipés.

L'objectif est d'avoir des interlocuteurs privilégiés pour les élus lors d'un sinistre et/ou lorsque des administrés se retrouvent sans solution d'hébergement. Les agents du CIAS peuvent également être prescripteurs.

En l'absence de disposition prévue par l'assurance ou en cas de liberté offerte à la personne de choisir son hébergement, l'élu peut proposer de faire appel aux propriétaires de gîtes.

À ce jour, les personnes sinistrées n'ont pas eu besoin de faire appel à cette convention du fait d'un hébergement familial ou amical possible ou d'une solution apportée par leur assurance.

**Un outil de communication a été réalisé et distribué par le CIAS aux 20 communes afin de présenter ce dispositif.**

La localisation des gîtes en Aunis Atlantique optimise le maintien de la scolarité des enfants, des habitudes de vie des personnes (covoiturage, travail, courses, etc.). Cette normalité, dans un contexte aussi traumatique que le sinistre de l'habitation principale, est primordiale.

Afin de rassurer les propriétaires de gîtes, en cas d'absence de prise en charge financière par l'assurance habitation, il a été convenu dans la convention gîte que le CIAS réglerait la facture aux propriétaires. Le CIAS demandera ensuite le remboursement à la personne hébergée. L'hébergement dans le cadre de la convention ne pourra dépasser 14 jours (7 jours renouvelables une fois).



© Shutterstock Tero Vesalainen

© Shutterstock G-Stock Studio

## Autres Projets Conduits par le groupe de travail

LE GROUPE DE TRAVAIL HÉBERGEMENT - LOGEMENT S'EST RÉUNI À 5 REPRISES EN 2019. SUITE AUX RÉFLEXIONS MENÉES DEPUIS 2 ANS, DIVERS PROJETS ONT VU LE JOUR EN 2019.

### CRÉATION D'UNE PLAQUETTE

#### sur l'hébergement d'urgence en Aunis Atlantique

Devant la diversité des dispositifs d'hébergement d'urgence en Aunis Atlantique, le CIAS a conçu un outil récapitulatif.

**Ce document est à destination des élus du territoire, de la Gendarmerie, des Polices municipales, des partenaires et des associations.**



### PROJET DE LOGEMENT ITINÉRANT



L'année 2019 a permis de donner un éclairage sur les attentes et besoins du groupe de travail pour proposer un projet avancé.

Des apports techniques ont été faits (alimentation en eau, en électricité, transport). **La prochaine étape sera de rencontrer les élus afin de leur présenter le projet et de connaître leurs éventuelles disponibilités en termes de véhicule, de lieu de stockage, ainsi que de personnel dont le permis de conduire est bien entendu requis.**

Cela pourra être fait après l'installation de la gouvernance du CIAS et la définition des orientations politiques du prochain mandat.

## RÉSERVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

La Communauté de Communes garantit les emprunts des bailleurs sociaux et subventionne la construction de nouveaux logements sur le territoire dans le cadre de conventions spécifiques à chaque programme. Ainsi, sont concernés :

- avec **Immobilier Atlantic Aménagement, les Groix III à Marans et Les Jardins du Moulin Neuf 3 à Saint-Jean-de-Liversay ;**
- avec **Habitat 17 les Hauts de Saint-Gilles à Angliers.**

Ces conventions prévoient notamment la réservation de 20 % du programme au CIAS pour faciliter l'accès de notre population au logement social en contrepartie du soutien accordé par la collectivité de rattachement.

## ÉVÉNEMENT AUTOUR DE L'HABITAT

Le groupe de travail hébergement-logement a mis en avant une problématique du public précaire : la très grande difficulté pour les bénéficiaires de minimas sociaux d'accéder à des logements du parc privé.

Le CIAS constate qu'avec **le peu de locatif public disponible sur le territoire et la faible rotation des locataires, il est difficile de faire aboutir une demande de logement social en Aunis Atlantique.** Le groupe de travail a émis l'idée d'organiser un événement au niveau de l'intercommunalité afin d'informer locataires et propriétaires sur différents thèmes : **intermédiation locative, recours aux droits, rénovation, lutte contre la précarité énergétique...** Celui-ci a choisi de mettre en avant des thèmes qu'il lui semble judicieux d'évoquer : la sensibilisation des propriétaires à la location de logement privé à des



© Grinard : Communauté de Communes Aunis Atlantique

Des fiches de candidature ainsi qu'une procédure de sélection des candidats ont été déterminées par le groupe hébergement-logement et approuvées par le Conseil d'Administration.

Le CIAS présente 3 candidats au bailleur social après sollicitation des communes et des partenaires sociaux. La décision finale du choix du locataire revient à la Commission d'Attribution du Logement (CAL) du bailleur. C'est ainsi que deux familles d'Andilly et de Saint-Ouen-d'Aunis ont pu intégrer un logement social sur les programmes d'Immobilier Atlantic Aménagement.

En 2020, un nouveau programme verra le jour dans la commune d'Angliers avec Habitat 17. Ce sera l'occasion de construire les modalités opérationnelles du partenariat avec ce bailleur.

personnes à faibles ressources ainsi que la gestion des conflits entre des propriétaires et locataires.

Une équipe projet s'est formée avec les services Transition énergétique et Aménagement du territoire de la Communauté de Communes. **Le Service Aménagement du territoire aura, comme précisé dans le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du volet habitat du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat), pour mission notamment la création d'une maison de l'habitat.** Ce lieu sera le guichet unique afin de conseiller, orienter, accompagner les habitants pour toute question liée à l'habitat. Une mise en place en 2021 est envisagée.

**Le Service Transition énergétique réfléchit avec les Communauté de Communes Aunis Sud et Vals de Saintonge à une refonte du dispositif « Objectif Rénovation ».** Ce dispositif mis en place en 2018 avait pour objectif d'accompagner les locataires et propriétaires de logements du territoire à procéder à des travaux de rénovation dans un but d'optimisation de la performance énergétique. Il s'agira de proposer un même dispositif sur l'ensemble des 3 territoires. Le projet devrait être actualisé courant 2021. Là encore, une communication à l'échelle de l'intercommunalité lors de l'événement envisagé par le CIAS fait sens.

## PERSPECTIVES 2020

- Le Groupe de travail hébergement-logement a été très actif. Il a été moteur pour la création de nombreux dispositifs. 2020 sera l'occasion de consolider les partenariats locaux :
  - améliorer le partenariat avec les bailleurs sociaux ;
  - améliorer le partenariat avec le Réseau de lutte contre les Violences Conjugales pour les personnes victimes, avec l'hôtel de Marans ;
  - créer un partenariat avec la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour faire reconnaître les besoins spécifiques du territoire en matière de logement adapté.

4

# AUTRES PROJETS ET BILAN DES DEMANDES



# Mutuelle de Territoire

© Shutterstock - Iakov Filimonov



# Lieu ressources pour les CCAS

© Shutterstock Robert Kneschke



## 5 réunions publiques

**Le CIAS a souhaité favoriser l'accès aux soins des habitants d'Aunis Atlantique.** Dans la continuité de l'année précédente, des réunions publiques ont été proposées aux habitants au sein des communes volontaires.

Ces rencontres ont pour but de présenter le dispositif afin que chaque habitant puisse souscrire à une complémentaire santé. Bien que la souscription par l'employeur à une complémentaire santé soit désormais obligatoire depuis 2016, certains ne sont pas ou plus concernés : les indépendants, les retraités, les fonctionnaires ou les chômeurs.

Le CIAS a souhaité favoriser le pouvoir d'achat en proposant une offre de soins de santé collective dans le cadre du conventionnement avec ACTIONM.

**5 réunions publiques ont eu lieu dans des communes du territoire afin d'aller à la rencontre des habitants :** Nuaille-d'Aunis, Courçon, La Ronde, Le-Gué-d'Alleré et Villedoux. Ces rencontres ont toutes été suivies d'une permanence locale.

De plus, des permanences régulières ont été mises en place à la Communauté de Communes à Marans. Le bouche-à-oreille a commencé à se faire ressentir car régulièrement le CIAS a reçu des appels, des mails pour avoir des informations sur la mutuelle de territoire.

Au cours de l'année 2019, 9 permanences ont été proposées aux habitants d'Aunis Atlantique. Deux ont dû être annulées faute de monde. 20 personnes ont été reçues par le conseiller commercial. 16 personnes ont souscrit une complémentaire santé suite à ces rencontres.

**Le droit à une complémentaire santé pour tous**

VOUS HABITEZ OU VOUS TRAVAILLEZ SUR L'UNE DES 20 COMMUNES D'AUNIS ATLANTIQUE ET VOUS NE BÉNÉFICIEZ PAS D'UNE MUTUELLE OBLIGATOIRE ?

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) d'Aunis Atlantique se mobilise pour vous permettre de bénéficier d'une complémentaire santé à son plus attractif grâce au dispositif « Ma commune, Ma santé ».

**ciab**

Communauté de Communes Aunis Atlantique

POUR EN SAVOIR PLUS SUR CE DISPOSITIF, DES PERMANENCES SONT ORGANISÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE À MARANS.

Ven. 8 mars de 9h à 12h  
Mer. 10 avril de 14h à 17h  
Mer. 22 mai de 9h à 12h

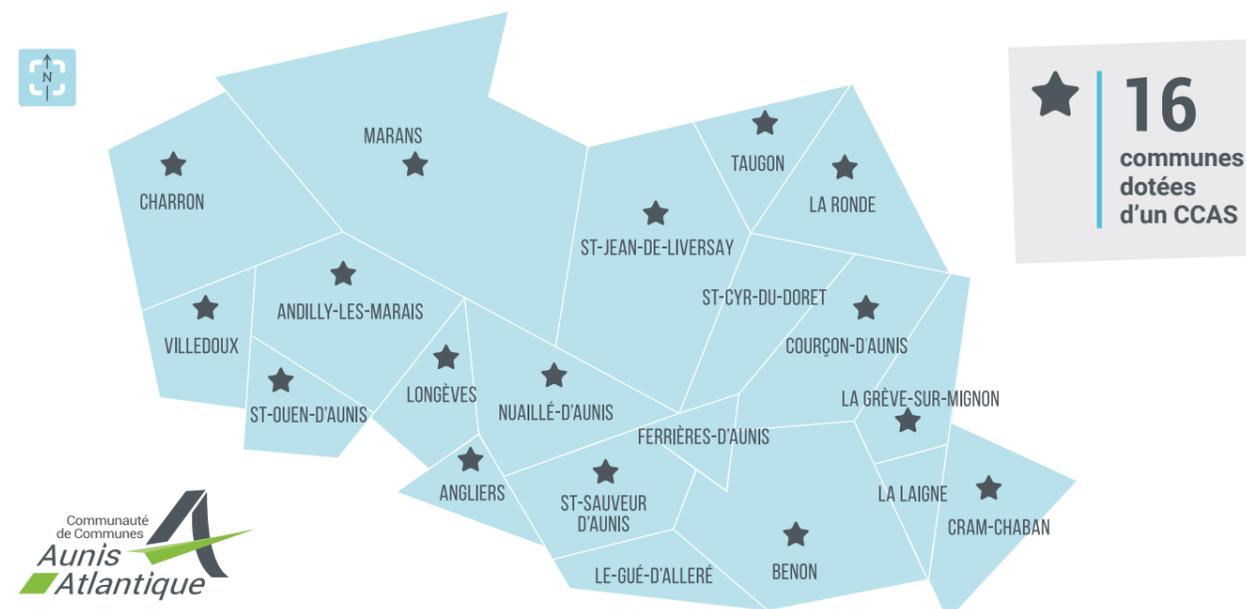
**INSCRIPTIONS :**  
CIAS Aunis Atlantique  
Marie BOUTIER  
05 46 68 63 93  
ciab@aunisatlantique.fr  
www.aunisatlantique.fr

**AUNIS ATLANTIQUE**

**ACTIONM**

### PERSPECTIVE 2020

➤ Cette réponse semble relativement adaptée. Une stratégie de communication sera à définir pour 2020 afin de permettre au plus grand nombre d'avoir une couverture santé complémentaire.



★ **16** communes dotées d'un CCAS

### PERSPECTIVE 2020

➤ L'installation des équipes pour la prochaine mandature est l'occasion d'aller vers les communes et les CCAS afin de recenser leurs besoins et d'y répondre.





© Mélanie Chaigneau - Charron

# Demandes des administrés

© Shutterstock Alexander Roths

**Le CIAS a été interpellé à 34 reprises sur l'année 2019.** Nous remarquons une augmentation de 30 % par rapport à 2018. Ceci s'explique notamment par une meilleure utilisation de l'outil statistique. **Le CIAS est mieux identifié par la population et les partenaires locaux.**

Devant l'urgence de certaines situations et le manque de solutions à proposer, les professionnels se sont tournés vers le CIAS. Des agents de la Communauté de Communes non domiciliés sur la Communauté de Communes ont également sollicité les agents du CIAS.

La très grande majorité des personnes contacte le CIAS par téléphone (88 %). **Un tiers (35 %) des demandes viennent des usagers eux-mêmes, et un autre tiers (30 %) des mairies.**

Sur les 20 communes que composent la Communauté de Communes, 12 sont représentées. **Pour ce qui est des communes de la Communauté de Communes les plus représentées, la ville de Marans arrive en tête** avec 5 demandes (15 %), puis Courçon, Cram-Chaban et Nuaillé-d'Aunis, qui comptabilisent chacune 3 demandes.

Un quart des demandes provient d'une commune hors de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Elles concernaient des situations de violences conjugales. Des membres du réseau Aunis Atlantique travaillent également sur d'autres secteurs.

## Les motifs de demandes sont les suivants :



**32 %**

concernent de la demande d'information



**30 %**

étaient en lien avec le logement d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales



**6 personnes**

nous ont contactés afin d'obtenir une aide alimentaire

## PERSPECTIVE 2020

Une meilleure utilisation de l'outil de statistiques mis en place est nécessaire pour mieux répertorier et ainsi analyser ces demandes. De nouveaux indicateurs sont à mettre en place en vue de mieux identifier les besoins non couverts. Cela permettra d'accompagner les élus dans la construction du projet social de demain.



5

# ANNEXES

# SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

## Centre Intercommunal d'Action Sociale



### ORGANES DÉLIBÉRANTS

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS

Jean-Pierre SERVANT  
Président  
Denis PETIT  
Vice-Président délégué

32 administrateurs (16 élus / 16 nommés)

#### COMMISSION PERMANENTE

Denis PETIT  
Vice-Président délégué

4 membres élus / 4 membres nommés

### COPIL PÔLE A VOCATION SOCIALE

Vice-Présidente : Sandra LAOU-HAP

#### Choix de la maîtrise d'œuvre

- Cabinet Fraire Architecte
- Validation d'une esquisse
- Validation par tous les acteurs du Pôle

#### Perspectives :

- Finalisation du plan du financement
- Construction du projet de l'épicerie : critères d'accès, règlement, fonctionnement, recrutement des bénévoles

OBJECTIF DÉMARRAGE DES TRAVAUX FIN 2020

### GROUPE HÉBERGEMENT LOGEMENT

Vice-Président : Philippe PELLETIER

#### Gestion de deux logements d'urgence

- Convention gîtes
- Partenariat avec 2 propriétaires
- Convention hôtel
- Partenariat avec l'hôtel de Marans
- Réservation de logements sociaux
- Suivi de 3 programmes de construction

#### Logement itinérant

- État des lieux avec les communes
- Sélection des emplacements
- Validation du financement de l'achat
- Événement Habitat
- Réflexion avec les services Transition Énergétique et Aménagement du territoire

PROJETS 2020

### AUTRES SUJETS ÉMANANT DU CA

#### Développement du lieu ressources pour les CCAS

- Formation PSC1
- Sensibilisation au cycle de la violence au sein du couple
- Mutuelle de territoire
- Poursuite du conventionnement
- Formations pour les bénévoles
- Analyse de pratiques, échanges autour des situations rencontrées

#### Accueil des nouveaux administrateurs :

- Formation PSC1
- Formation autour de l'intercommunalité sociale
- Transfert du Contrat Local de Santé (CLS) sur le CIAS

PROJETS 2020

# BILAN D'ACTIVITÉ 2019



## DU LOGEMENT D'URGENCE DESTINÉ AUX PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET/OU INTRAFAMILIALES

Le logement d'urgence dédié aux personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales est ouvert depuis 2015. En 2017, le CIAS Aunis Atlantique en a repris la gestion. La création de ce logement est le fruit d'un travail partenarial au sein du réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales Aunis Atlantique. Ce collectif est composé d'élus, de partenaires sociaux, d'associations du territoire, des Polices Municipales et de la Gendarmerie.

### LE PUBLIC ACCUEILLI

#### Nombre de personnes accueillies en 2019

Nombre d'accueils	4
Total des personnes accueillies	6
Nombre d'enfants mineurs	2
Nombre d'enfants majeurs	0
Nombre de procédures pénales contre les violences	3 dépôts de plainte
Nombre de séparations conjugales	4

Toutes les personnes accueillies ont été des femmes, bien que le logement soit ouvert également aux hommes subissant des violences.

À l'aide des données disponibles, on sait que toutes les femmes ont engagé une séparation avec le conjoint violent et au moins 3/4 des personnes accueillies ont engagé des procédures pénales pour dénoncer les violences subies en déposant plainte.

Une personne accueillie est venue dans le logement accompagnée de son bébé. Une personne a accouché lors de son séjour dans le logement d'urgence.

#### Communes de résidence

Les personnes accueillies sont originaires de :

- Andilly-les-Marais : 2 situations
- Courçon : 1 situation
- Nuaillé d'Aunis : 1 situation



#### Autres caractéristiques

Aucune des personnes accueillies n'avait de ressources lors de l'arrivée dans le logement. Les démarches d'accès aux droits ont très rapidement été entamées grâce à l'accompagnement effectué par la Délégation Territoriale. Une seule personne n'a pu être accompagnée dans le cadre d'un accès aux droits du fait de sa situation administrative.

Ce temps d'accès aux droits complique l'accès à une solution de logement pour les personnes hébergées et allonge par conséquent la durée d'hébergement.

#### Sorties des personnes accueillies

En 2019, il y a eu une sortie vers le 115, une sortie vers un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), une sortie vers un logement autonome qui s'est faite début 2020. Une personne a émis le souhait de changer de logement d'urgence afin de se rapprocher de son lieu de travail et aussi dans le but de garantir sa sécurité.

Les solutions de sortie sont relativement pérennes comme l'accès à un logement autonome ou à un hébergement associatif. Ce sont des solutions qui demandent du temps pour se mettre en place, d'où l'allongement de la durée moyenne d'hébergement.

À notre connaissance, aucune des personnes accueillies n'a repris la vie conjugale.

### L'ACCÈS ET L'OCCUPATION DU LOGEMENT D'URGENCE

#### Les prescripteurs

Les prescripteurs sont représentés de la façon suivante pour les accueils au logement d'urgence :

- Gendarmerie : 2 orientations
- CD 17 : 2 orientations

#### Le taux d'occupation

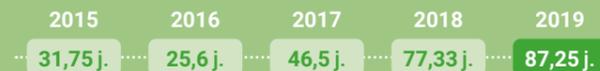
Le taux d'occupation augmente de façon constante au cours des trois dernières années, montrant une appropriation progressive du dispositif de la part de l'ensemble des acteurs :



En 2019, le CIAS a été sollicité à 10 reprises pour un accueil de personnes victimes de violences conjugales au sein du logement d'urgence et n'a pu y répondre.

## La durée moyenne de séjour

Les données sont extrêmement variables d'une situation à une autre. En 2019, le temps d'accueil le plus faible a été de 37 jours et le plus important de 164 jours.



Global : 49,9 jours

Globalement, le temps d'occupation moyen pour 2019 est de 87,25 jours. Depuis l'ouverture du dispositif, nous remarquons une augmentation de la durée d'hébergement. Le règlement intérieur du logement d'urgence prévoit un hébergement initial de 15 jours renouvelable une fois.

La commission technique déroge à cette règle quand il y a la perspective d'une sortie positive et durable, tout en sachant que cela sclérose le dispositif.

## Le paiement de la participation locative

Pour rappel, la première semaine est gratuite. Les suivantes sont payantes au titre d'un montant forfaitaire de 50 € pour 7 jours d'occupation.

Deux personnes redevables d'une participation au titre de leur hébergement ont réglé entièrement leurs participations. Le Conseil d'Administration du CIAS a choisi de ne pas facturer une personne du fait de son absence de domiciliation. La dernière est actuellement toujours hébergée et est en cours de règlement. **Aucune aide financière n'a été demandée à notre connaissance pour faciliter ces paiements.**

En 2019, le CIAS a commencé à proposer une facturation mensuelle en lien avec le service des Finances Publiques de la Communauté de Communes. La durée des hébergements s'allongeant, une facturation en fin de séjour devenait anxiogène pour les personnes hébergées. En effet, le règlement d'une somme unique et importante pouvait être compliqué en terme de gestion budgétaire.

Chaque personne hébergée, bien que bénéficiaire de minima social, a tenu à régler seule sa participation locative.

	Montant dû	Montant réglé au 31.12.2019
2015	550 €	550 €
2016	700 €	450 €
2017	1 350 €	1 309 €
2018	1 400 €	1 400 €
2019	1 850 €	1 850 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 850 €</b>	<b>5 559 €</b>

## Les bénévoles



© Shutterstock - Presmaster

L'une des richesses de ce logement d'urgence est le soutien des bénévoles du Secours Catholique.

Depuis l'ouverture du logement en 2015, une convention de partenariat a été signée par la Communauté de Communes avec le Secours Catholique. Celle-ci a été renouvelée en 2017 entre le CIAS et le Secours Catholique à l'occasion du transfert de la gestion du logement au CIAS. Chaque personne accueillie est entourée de 2 bénévoles. Ces dernières se tiennent à sa disposition pour l'écouter, l'orienter, l'accompagner dans des démarches.

**Les bénévoles sont disponibles à des heures où les institutions sont fermées comme le soir ou le week-end.**

Les bénévoles sont également présentes en commissions techniques. Elles peuvent nous faire part de leurs observations. Ce sont souvent elles qui connaissent le mieux la personne hébergée du fait de leur très grande disponibilité.

Sans cette équipe, l'accompagnement proposé ne serait pas si qualitatif. Les formations mises en place par le CIAS leur sont systématiquement proposées. En 2019, une formation PSC1 et une sur le cycle des violences leur ont été proposées.

**Un déjeuner de fin d'année les a également réunies afin de les remercier de leur engagement constant.**

## CONCLUSION

**Le taux d'occupation montre à quel point ce dispositif est nécessaire pour les personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales.**

De façon générale, les sorties sont assez qualitatives. Le CIAS Aunis Atlantique a à cœur de permettre à ces femmes de reprendre le cours de leur vie en n'hésitant pas à déroger au règlement intérieur. **Cet hébergement est un tremplin vers un logement pérenne et pas seulement vers un autre dispositif d'urgence.**

Néanmoins, permettre des accueils longs sclérose le dispositif. Bien que les prescripteurs ne nous transmettent pas toutes les demandes, nous avons dénombré 10 refus pour cause d'occupation des logements d'urgence pour 9 des situations. Une demande venait d'un autre territoire d'où le refus d'hébergement.

**Cela démontre que les partenaires ont bien identifié le CIAS comme gestionnaire du logement d'urgence dédié aux personnes victimes de violences conjugales.** L'appel au CIAS permet au partenaire parfois simplement d'échanger sur cette situation, de faire un point sur les dispositifs existants ainsi que de confirmer une orientation.

La mise en place de ce dispositif depuis 2015, sur les fonds propres de la Communauté de Communes témoigne, d'un engagement collectif sur le territoire pour lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales. **Cela démontre une réelle politique communautaire volontariste dans ce domaine.**

## BILAN D'ACTIVITÉ 2019

### LOGEMENT D'URGENCE À VOCATION GÉNÉRALISTE



**Le logement d'urgence à vocation généraliste a ouvert fin décembre 2018.** Son ouverture est le fruit d'une réflexion du Groupe de Travail Hébergement - Logement du CIAS Aunis Atlantique. Il est à destination de toute personne domiciliée en Aunis Atlantique qui se retrouverait sans solution d'hébergement ou de logement.

**Le travail partenarial est également au cœur du fonctionnement de cet hébergement.** Tout comme pour le logement d'urgence, l'accueil se fait en lien avec des bénévoles et un travail avec le référent social est opéré afin de permettre un relogement rapide de la personne.

## LE PUBLIC ACCUEILLI

### Nombre de personnes accueillies en 2019

Nombre d'accueils	3
Total des personnes accueillies	5
Nombre d'enfants mineurs	2
Nombre d'enfants majeurs	0
Nombre de procédures pénales contre les violences	2 dépôts de plainte
Nombre de séparations conjugales	1

Deux femmes accueillies étaient des femmes victimes de violences conjugales. La troisième a intégré auparavant le logement dédié aux victimes de violences conjugales dans un contexte d'urgence. Après évaluation de la situation, il s'avérait que les violences étaient commises par l'hébergeur de la personne et non par son conjoint. Cette femme a, par la suite, intégré le second logement d'urgence.

À l'aide des données disponibles, on sait que deux de ces femmes ont engagé des procédures pénales pour dénoncer les violences subies, en déposant plainte. Une personne accueillie est venue dans le logement enceinte et accompagnée de ses 2 enfants.

### Autres caractéristiques

Deux des personnes accueillies étaient bénéficiaires de **minimas sociaux**. La 3<sup>ème</sup> personne du fait de sa situation administrative n'a pu prétendre qu'à l'allocation de l'Aide Sociale à l'Enfance pour subvenir aux besoins de ses 2 enfants.

Deux de ces femmes n'avaient aucun moyen de locomotion. La commune concernée propose des services mais **elles ont ressenti des freins pour effectuer leurs démarches notamment pour se rendre à La Rochelle ou aller retirer un colis d'aide alimentaire.**

Les bénévoles ont assuré un relais primordial. Elles ont pu retirer des colis d'aide alimentaire, véhiculer la personne à des rendez-vous et assurer une présence régulière rassurante.

### Communes de résidence

Les personnes accueillies sont originaires de :

- Andilly-les-Marais : 1 situation
- Cram-Chaban : 1 situation
- Nuaillé-d'Aunis : 1 situation



### Sorties des personnes accueillies

Deux femmes ont émis le souhait de reprendre la vie conjugale.

D'après nos informations, au 31 décembre 2019 :

- pour l'une d'entre elles, l'éloignement a permis une prise de conscience du conjoint, il aurait entamé un suivi pour combattre son addiction à l'alcool.
- la seconde a sollicité, quelques mois plus tard, l'élu de sa commune espérant réintégrer le logement d'urgence. Celui-ci étant occupé, elle a été orientée vers le 115. Le premier départ avait permis à cette dame de repérer les lieux ressources et de les solliciter à nouveau quelques mois plus tard.

Cette orientation à la sortie est une solution quasi inédite depuis la création des logements d'urgence à la Communauté de Communes, du moins, pour ce que nous en savons. Il est important de ne pas voir cette issue comme un échec. **Le choix du retour à domicile était un choix éclairé de leur part et non une solution de repli devant l'absence de solution pour elles.**

La 3<sup>ème</sup> personne a pu intégrer un logement autonome dans le parc privé début 2020. La commission technique avait fait le choix d'une ultime prolongation en raison du refus d'un logement social considéré comme adapté.

## L'ACCÈS ET L'OCCUPATION DU LOGEMENT D'URGENCE

### Les prescripteurs



Les 3 orientations ont été proposées par la **Délégation Territoriale**.

### Le taux d'occupation

Le taux d'occupation, pour une première année de fonctionnement, est déjà relativement important. Tout comme l'autre logement d'urgence, cela démontre la réelle nécessité d'avoir des hébergements d'urgence sur le territoire en 2019 :

80 %

## La durée moyenne de séjour

Les données sont assez variables d'une situation à une autre. En 2019, le temps d'accueil le plus faible a été de 52 jours et le plus important de 128 jours.

Temps de séjour moyen :

> 97,33 jours en 2019

Pour mémoire, le règlement intérieur prévoit un hébergement initial de 15 jours renouvelable une fois.

Afin de permettre aux personnes d'entreprendre leurs démarches, la commission technique a toujours prolongé, bien que 2 séjours se soient soldés par une reprise de la vie conjugale.

## Le paiement de la participation locative

Pour rappel, la première semaine est gratuite. Les suivantes sont payantes au titre d'un montant forfaitaire de 50 € pour 7 jours d'occupation.

### Une personne a réglé entièrement sa participation.

Une seconde n'a pas commencé à régler sa participation. Ayant changé de numéro de téléphone, le CIAS n'a pu lui proposer de plan d'apurement.

La dernière personne était toujours hébergée en fin d'année. Elle réglait de façon régulière sa participation. Il s'agit donc d'un report de recettes de 450 €.

	Montant dû	Montant réglé au 31.12.2019
2019	1 750 €	1 250 €

Fort de l'expérience du premier logement d'urgence et des durées d'hébergement qui s'allongent, le CIAS a émis un avis de sommes à payer chaque mois en lien avec le services des Finances Publiques de la Communauté de Communes. Les personnes hébergées ont de ce fait pu payer leur participation régulièrement.

Dans un souci de faciliter le règlement de la participation financière des personnes accueillies, le CIAS a ouvert une régie de recettes fin 2019. Les techniciennes peuvent désormais émettre des factures et encaisser les participations. Il pouvait être compliqué de se rendre au Trésor Public du fait des horaires d'ouverture restreints.

Les personnes hébergées peuvent désormais régler leurs participations en espèces, par chèque ou par virement. Un agent du CIAS se rend au logement d'urgence pour encaisser la participation à chaque renouvellement de contrat d'hébergement ou au maximum tous les mois.



© Shutterstock - Lakov Filimonov

## Les bénévoles

Afin de proposer le même accompagnement que dans le logement d'urgence dédié aux victimes de violences conjugales, des bénévoles ont été recrutés.

Ce sont 4 femmes qui s'engagent au quotidien pour accompagner les personnes hébergées. Elles sont issues de la société civile et ont accepté d'investir de leur temps au profit des personnes accueillies. Elles interviennent toujours en doublon auprès d'une famille.

Elles sont présentes à des heures où les institutions, les référents ne peuvent être disponibles : le soir, le week-end. Des heures parfois compliquées pour les personnes accueillies, où les angoisses peuvent être accrues.

Elles sont à l'écoute de la personne, peuvent passer en journée pour lui tenir compagnie, l'orienter vers le centre social par exemple, l'accompagner dans des démarches.

Les bénévoles sont également présentes aux commissions techniques pour faire part de leurs observations. Leur présence correspond à une vraie plus-value dans l'accompagnement des personnes hébergées.

## CONCLUSION

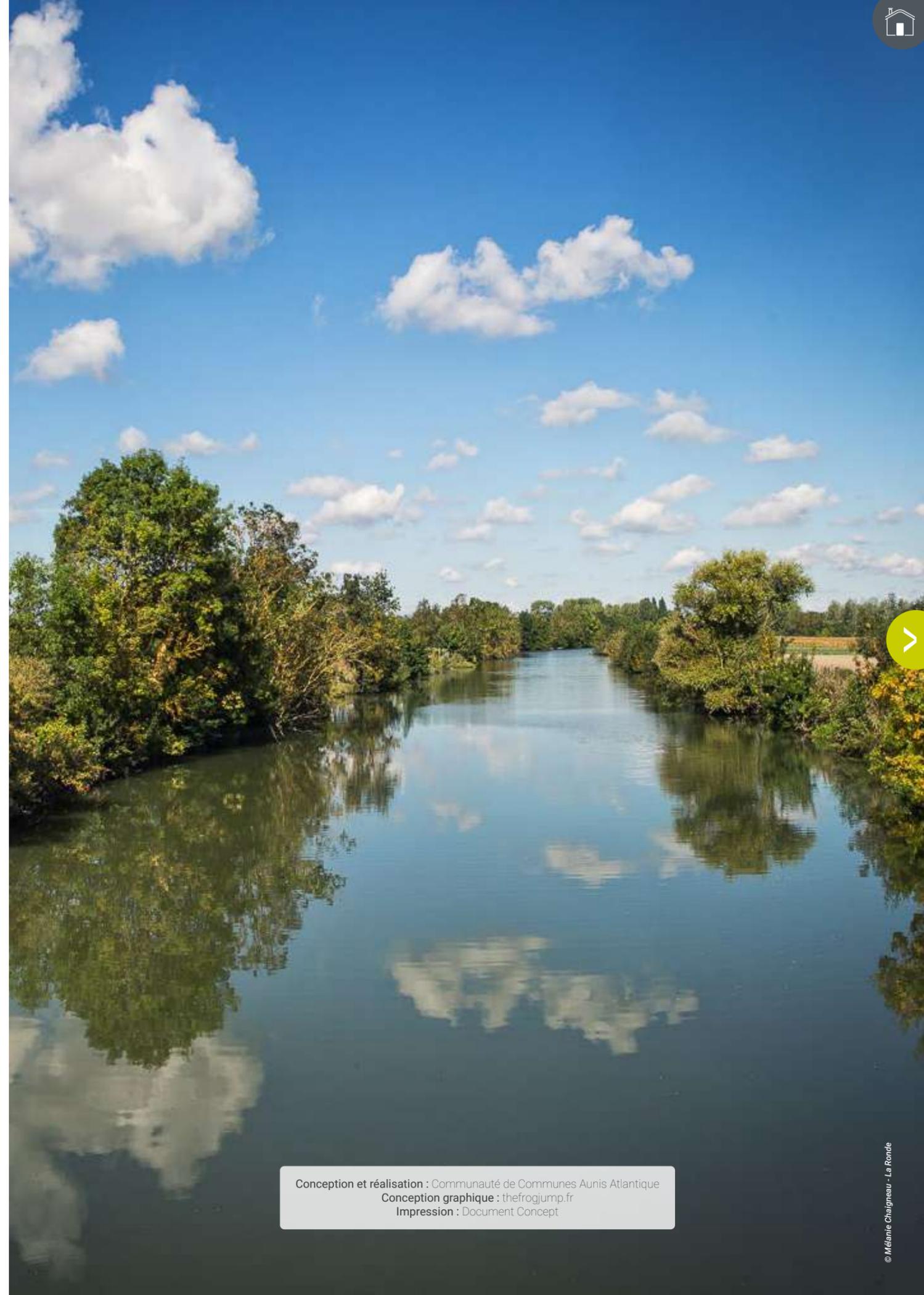
La grande majorité des personnes hébergées sont des victimes de violences conjugales. Cela montre à quel point les victimes osent parler et sont entendues dans les différentes institutions. Un travail de sensibilisation auprès des partenaires du territoire est fait par le Réseau de lutte contre les Violences Conjugales.

La durée moyenne d'hébergement peut poser question. À l'origine, le logement d'urgence devait permettre une mise à l'abri rapide pour une courte durée. Il devait servir de tremplin le temps de trouver une solution d'hébergement ou de relogement.

La réalité des situations rencontrées est plus complexe. Le CIAS a accueilli dans ce nouveau logement 2 femmes qui ont ouvert des droits sociaux à leur entrée dans le logement et une autre qui ne percevait qu'un minima social. Une reprise d'activité professionnelle, qui a été le point de rupture de son hébergement précédent, lui a permis, après plusieurs mois de stabilité, d'emménager dans un logement privé.

Le territoire Aunis Atlantique ne dispose d'aucune solution d'hébergement de moyenne ou longue durée, type Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. De plus, les logements sociaux présents sur le territoire enregistrent relativement peu de changements de locataires. Les personnes orientent donc leurs demandes sur l'agglomération rochelaise pour la grande majorité. Les dispositifs sont saturés, le délai pour obtenir une place est de plusieurs mois.

Le Conseil d'Administration a fait le choix de maintenir les hébergements au risque de venir en aide à un nombre plus restreint de personnes. L'objectif est de permettre aux personnes accueillies de trouver la solution qui leur semble la plus adaptée à leur situation en lien avec la réalité du terrain, dans un travail conjoint avec l'ensemble des partenaires du territoire.



Conception et réalisation : Communauté de Communes Aunis Atlantique  
Conception graphique : thefrogjump.fr  
Impression : Document Concept



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE**

113, route de La Rochelle - CS 10042 - 17230 MARANS

Tél. : +33 (0)5 46 68 92 93 • Fax : +33 (0)5 46 68 92 98

Email : [contact@aunisatlantique.fr](mailto:contact@aunisatlantique.fr) • [aunisatlantique.fr](http://aunisatlantique.fr)



CENTRE  
INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE